

Gérer l'eau à l'échelle du bassin

la Lettre

DE LA GESTION DE L'EAU

Vie & Jaunay



n° 13 - JUILLET/AOÛT 2011

SOMMAIRE

- ▶ AU FIL DU SAGE : LE SAGE VIE JAUNAY APPROUVÉ
- ▶ BASSINS VERSANTS AMONT DES BARRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE: LES ENSEIGNEMENTS DES DIAGNOSTICS PLANS D' ACTIONS INDIVIDUELS AGRICOLES
- ▶ LE MOT DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010 PAR LE SYNDICAT MIXTE DES MARAIS



Le Lignerons



Le mot du Président

Un document important pour la gestion de l'eau du bassin de la Vie et du Jaunay vient d'être signé par Monsieur le Préfet de la Vendée : l'arrêté d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est effectif depuis le 3 mars 2011. Elaboré depuis 2004 avec l'ensemble des élus, des usagers de l'eau et des services de l'Etat, réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau, le SAGE dessine la stratégie de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques tout en prenant en compte les usages.

L'exercice est difficile mais les nombreux échanges qui ont eu lieu au fil de l'élaboration de ce document en font toute sa richesse. Nous avons trouvé ensemble un terrain d'entente qui nous permet d'avancer sur trois thèmes fondamentaux :

- la mise en place d'une **politique d'économie de la ressource en eau et de diversification**, et ce pour toutes les activités et pour chaque usager,
- l'amélioration de la **qualité des eaux** sur le plan de l'évolution des systèmes épuratoires et des pratiques agricoles,
- la **restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques**. Trop souvent, nous oublions que ceux-ci nous rendent des services gratuits : épuration et régulation du régime des eaux, habitats pour la faune et la flore, mais aussi et tout simplement l'amélioration de notre cadre de vie.

Au fil de ce numéro, je vous propose de découvrir quelques actions concrètes qui ont été menées en 2010. Elles sont autant de marches franchies vers l'objectif de bon état des eaux des cours d'eau et des marais.

Jean-Claude MERCERON
Sénateur de la Vendée,
Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
Président de la Commission Locale de l'Eau.



Le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2011 et publié au recueil des actes administratifs le 3 mars 2011.

Examinons les conséquences de l'approbation de ce document :

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Meilleure gestion quantitative de l'eau.
- Amélioration de la qualité des eaux.
- Restauration des fonctionnalités des cours d'eau, marais et zones humides.



IMPACT ÉCONOMIQUE

- Etudes et travaux (exemples : retenues de substitution, récupération des eaux pluviales, assainissement, acquisition de matériel de désherbage alternatif, restauration des cours d'eau et des marais...).
- Subventions spécifiques liées à l'approbation du SAGE.

IMPACT JURIDIQUE

PAGD* :
Objectifs du SAGE
et dispositions.

Règlement :
Mesures précises
pour atteindre
les objectifs.

Opposable uniquement aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales.

Les programmes, décisions ou actes administratifs doivent être compatibles au SAGE, c'est-à-dire ne pas être contraires à ses objectifs (liste dans l'annexe III de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE).

Les documents d'urbanisme (SCOT*, PLU*...) et les schémas départementaux des carrières doivent également être compatibles. Les programmes, décisions ou actes administratifs pris dans le domaine de l'eau doivent être compatibles.

Opposable à l'administration et à toute personne privée.

Les décisions doivent être conformes au règlement du SAGE et à ses documents cartographiques.

Exemples : travaux sur cours d'eau, zones humides...

AU FIL DU SAGE...

Les dernières décisions :

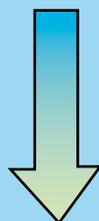
• Commission Locale de l'Eau du 10 janvier 2011 :

- Vote à l'unanimité du projet de SAGE avant transmission à Monsieur le Préfet
- Information sur les projets de Contrat Territorial aval et Contrat Régional de Bassin Versant
- Adoption du rapport annuel 2009
- Information sur les conventions de participation des collectivités
- Vote des Orientations Budgétaires pour l'année 2011

• Commission Locale de l'Eau du 30 mai 2011 :

- Validation du rapport annuel 2010
- Validation des actions 2011
- Validation des projets de Contrat Territorial aval et de Contrat Régional de Bassin Versant
- Avis sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement

Rappel du calendrier



5 mars 2001	Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE
12 juillet 2002	Arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau
2003 - 2010	Elaboration du projet de SAGE, consultations, enquête publique
10 janvier 2011	Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE*
1 ^{er} mars 2011	Approbation du SAGE par arrêté préfectoral
2010 - 2015	Mise en œuvre du SAGE avec une étape de révision pour intégrer pleinement le SDAGE Loire-Bretagne

Le Dico du SAGE...

* **PAGD** : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

* **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale

* **PLU** : Plan Local d'Urbanisme

* **CLE** : Commission Locale de l'Eau

BASSINS VERSANTS AMONT DES BARRAGES D'APREMONT ET DU JAUNAY



LES ENSEIGNEMENTS DES DIAGNOSTICS PLANS D' ACTIONS INDIVIDUELS AGRICOLES

Les volets agricoles des nouveaux contrats EVE (Eau Vendée Environnement) sur les bassins versants d'Apremont et du Jaunay s'articulent autour du Diagnostic Plan d'Actions (DPA).

Plusieurs objectifs sont recherchés à travers ce diagnostic. En premier lieu, il permet une **sensibilisation individuelle aux problématiques nitrate et phytosanitaire** sur les bassins versants, en lien avec les pratiques de l'agriculteur. Ce rendez-vous permet de prendre du recul sur les pratiques et les systèmes d'exploitation.

90 % des exploitations des 2 bassins versants ont ainsi bénéficié d'un DPA en 2010.

Les DPA ont permis de faire un état des lieux très précis de la situation agricole du territoire amont du SAGE, en termes de pratiques et d'indicateurs.

A partir de toutes ces données, **chaque agriculteur s'engage** à mettre en œuvre le plan d'action établi pour son exploitation. Les agriculteurs seront pour cela accompagnés par les animateurs du bassin versant et les techniciens compétents en fonction des thématiques.

A travers les actions retenues, des groupes de travail seront proposés et les contacts, conseils et autres invitations à des **animations collectives** pourront être ciblés par rapport aux attentes des agriculteurs.

SYNTHESE DES PLANS D' ACTIONS 2010

Les plans d'actions sont établis en concertation entre les exploitants et leurs conseillers « plan de fertilisation ». Chaque plan est adapté au contexte spécifique de l'exploitation et est concerté avec l'agriculteur, pour une mise en oeuvre cohérente des préconisations et sur le long terme.

FERTILISATION

	% D'EXPLOITATION AYANT INSCRIT LE CHANGEMENT OU L'ÉVOLUTION DE PRATIQUES DANS SON PLAN D' ACTIONS	
	APREMONT	JAUNAY
Connaissance des effluents produits (analyses de déjections, pesées d'épandeurs) pour apporter la juste dose.	65 %	67 %
Gestion et suivi de la fertilisation des céréales (mise en place d'outils permettant d'aider la décision) : apporter la bonne dose au bon moment.	40 %	
Augmentation de la SAMO* (développer la surface recevant des déjections animales) ; épandre à des doses plus faibles sur une plus grande surface.	50 %	50 %
Réflexion sur la fertilisation du maïs (baisse de la fertilisation organique et/ou minérale).	25 %	15 %
Développement des surfaces en prairies (herbes), cultures économes en intrants (méteils, introduction de légumineuses ...)	37 %	26 %
Réflexion sur l'agriculture biologique	0,04 %	

* SAMO : Surface Agricole recevant des Matières Organiques



Mieux connaître, valoriser et répartir les engrais de ferme : un enjeu des contrats EVE.

PHYTOSANITAIRES

	% D'EXPLOITATION AYANT INSCRIT LE CHANGEMENT OU L'ÉVOLUTION DE PRATIQUES DANS SON PLAN D' ACTIONS	
	APREMONT	JAUNAY
Optimisation des traitements : réduction des doses apportées grâce à l'utilisation de buses spécifiques, avertissements agricoles, hygromètres ...	41 %	30 %
Réduction de doses, travail sur des itinéraires techniques moins gourmands en phyto.	30 %	47 %
Intégration du désherbage mécanique	33 %	



Réduire l'utilisation des pesticides passe par l'utilisation de techniques alternatives : détruire mécaniquement les Cultures Intermédiaire Pièges à Nitrates (ici la phacélie), biner le maïs...



Contact :

- Anne DETOUT – Animatrice du volet agricole bassin versant d'Apremont – Tél. 02.51.36.82.12
- Carin BARBERIS – Animatrice du volet agricole bassin versant du Jaunay – Tél. 02.51.36.83.30

LE MOT DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010

▶ Arrachage mécanique des plantes aquatiques envahissantes

Marais du Jaunay et du Gué Gorand

8 km – 29 890 m³ de plantes extraits – 25 286 € HT



L'AIGUILLON SUR VIE



GIVRAND

▶ Restauration de digues en marais salés et réparation de brèches suite à la tempête Xynthia

Marais de la Basse Vallée de la Vie

1,7 km de digues et réparation de 3 brèches

98 914 € HT

AVANT LES TRAVAUX



Le Grand Marais - Saint Hilaire de Riez



Etier de Baisse - Saint Hilaire de Riez

APRÈS LES TRAVAUX



Etier de Baisse - Saint Hilaire de Riez

▶ Curage des écoures d'intérêt collectif

Marais de Soullans, de la Vie et de Saint Hilaire de Riez

44,28 km – 54 180 m³ de vase extraits correspondant à 73 % des travaux prévus
140 496 € HT



Écours de l'Étoile - Soullans



Écours des Boues - Saint Hilaire de Riez

Réalisé avec le concours financier de :



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay
Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
11 rue du Bourg - 85800 Givrand - Tél. : 02 51 54 28 18 / Fax : 02 28 10 95 48
Site : www.vie-jaunay.com

Directeur de la Publication : Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, Sénateur.

Contact : Anne BARBIER - Tél. : 02 28 10 94 37 - Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE

Crédits photos : SMMVLJ, Chambre d'Agriculture de la Vendée, Claude SKALINSKI